

Secteur 5 de Soual à Castres

### Introduction

Dans cette partie, nous présentons en détails le contexte du territoire tel qu'il ressort des premières données collectées tant sur le terrain que par l'analyse de différentes sources documentaires.

Cette présentation du territoire est d'abord géographique. Pour plus de précision, l'itinéraire a été découpé en 5 secteurs. On entend par secteur l'intervalle entre deux zones qui pourraient accueillir un échangeur. Chaque secteur fait l'objet d'une présentation introductive avec ses différentes caractéristiques.

Les différents fuseaux proposés à la concertation ont été construits en tenant compte des éléments structurants du territoire. Ils sont identifiés par un chiffre et une lettre ; par exemple, « 3a » indique le fuseau « a » sur le secteur « 3 ».

Le fuseau pressenti à la suite de la concertation 2007-2008 est pour sa part identifié par la lettre « p » ; par exemple « 3p ». Il s'agit, en toute transparence vis-à-vis du public et des élus de rappeler les préférences qui s'étaient dégagées à l'époque : les analyses ont été actualisées dans le présent dossier.

Pour les secteurs 2 à 5, les différents enjeux ou contraintes sont présentés ensuite sous forme thématique :

- Environnement humain :
- agriculture
- urbanisation et cadre de vie, réseaux et servitudes,

- organisation et desserte des territoires
- Patrimoine culturel et paysage
- Environnement naturel (notamment faune et flore)
- Environnement physique
- Contraintes techniques.

Pour chacun de ces thèmes, les différents fuseaux font l'objet d'une analyse comparative présentée en regard d'une carte.

En fin de document, une synthèse multicritères rassemble les différents enjeux, sans pour autant les hiérarchiser. Elle permet néanmoins une comparaison des fuseaux en évaluant le cumul des contraintes territoriales tous thèmes confondus.

La concertation permettra d'enrichir ces informations par l'apport des élus et de la population des territoires concernés.

Chacun peut faire connaître ses propositions, avis ou remarques par les différents moyens de contacts mis à sa disposition : permanences mais aussi registres en mairies, e-mail ou simple courrier (coordonnées en fin de ce document).

Vos propositions permettront d'éclairer le choix du fuseau de 300 mètres de large où s'inscrira ultérieurement le tracé de l'autoroute.

## Collectivités concernées

Ce secteur s'étend sur près de 9 km entre Saint-Germain-des-Prés et Castres.

# Communautés de communes et d'agglomérations: Communes:

• CA de Castres Mazamet; • Saint-Germain-des-

Communauté de

communes du Sor et de • Castres ;

l'Agout;

• Saïx ;

Prés;

communes du Pays de

• Communauté de

Cambounet-sur-le-Sor;

Cocagne;

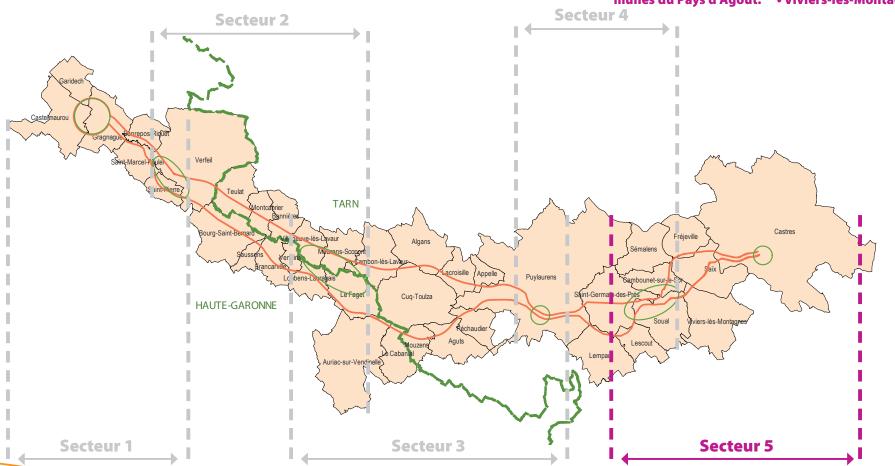
Sémalens;

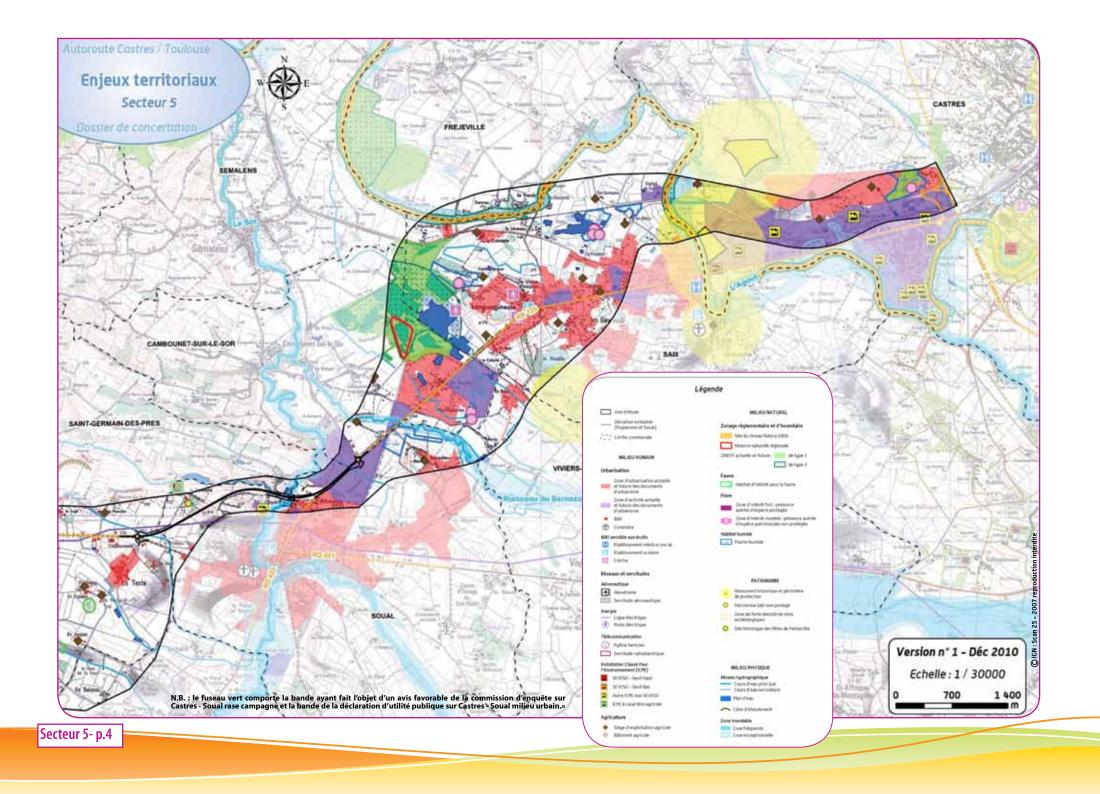
• Fréjeville ;

• Communauté de com-

Soual;

munes du Pays d'Agout. • Viviers-lès-Montagne.





# Principales caractéristiques

Ce secteur présente un relief peu marqué. On rencontre deux cours d'eau principaux : **le Sor** qui traverse la commune de Soual du nord au sud, et l'Agoût matérialisant les limites entre les communes de Fréjeville, Castres et de la commune de Saïx. Un important affluent au Sor, le ruisseau du Bernazobre, serpente sur les communes de Cambounet-sur-le-Sor et de Soual. D'un point de vue géologique, les risques de compression et d'instabilité restent très limités sur ce secteur. L'ancienne gravière de Longuegineste comporte désormais de nombreux plans d'eau qui abritent une réserve naturelle riche (colonie de hérons) et des activités de loisirs.

Sur ce secteur, à dominance agricole, **l'urbanisation est plus importante et moins diffuse** que sur les autres secteurs d'études. Les communes de Soual, Cambounet-sur-le-Sor et de Saïx développent leur urbanisation en direction de Castres, le long des axes routiers qui les desservent. Le bourg de Soual s'est organisé autour de la RD 622, RD 621 et de la RN 126, tandis que les bourgs de Cambounet-sur-le-Sor, de Saïx et puis Castres se sont d'avantages développés autour de la RN 126. Des zones d'activités se sont implantées sur les abords de la RN 126 au niveau des communes de Castres, Soual et Cambounet-sur-le-Sor. Les enjeux principaux sont ainsi liés à l'organisation très structurée du territoire et au maintien du cadre de vie au sein des communes de Cambounet-sur-le-Sor et de Saïx. Un captage d'alimentation en eau potable est situé sur la commune de Saïx.

Le paysage reste majoritairement agricole et abrite une trentaine de sièges d'exploitation agricole : l'élevage de bovins et ovins est majoritaire mais la culture céréalière reste présente. La plupart des agriculteurs exploitent à titre individuel des parcelles de petites tailles ; on note cependant l'existence de GAEC (groupement agricole d'exploitation en commun) présentant des surfaces plus importantes. Aucune ICPE agricole n'est recensée dans ce secteur. A noter que les communes de Saint-Germain-des-Prés, Soual, Viviers-lès-Montagnes, Saïx, Cambounet-sur-le-Sor, Fréjeville et Castres sont inscrites sur le territoire AOC Roquefort.

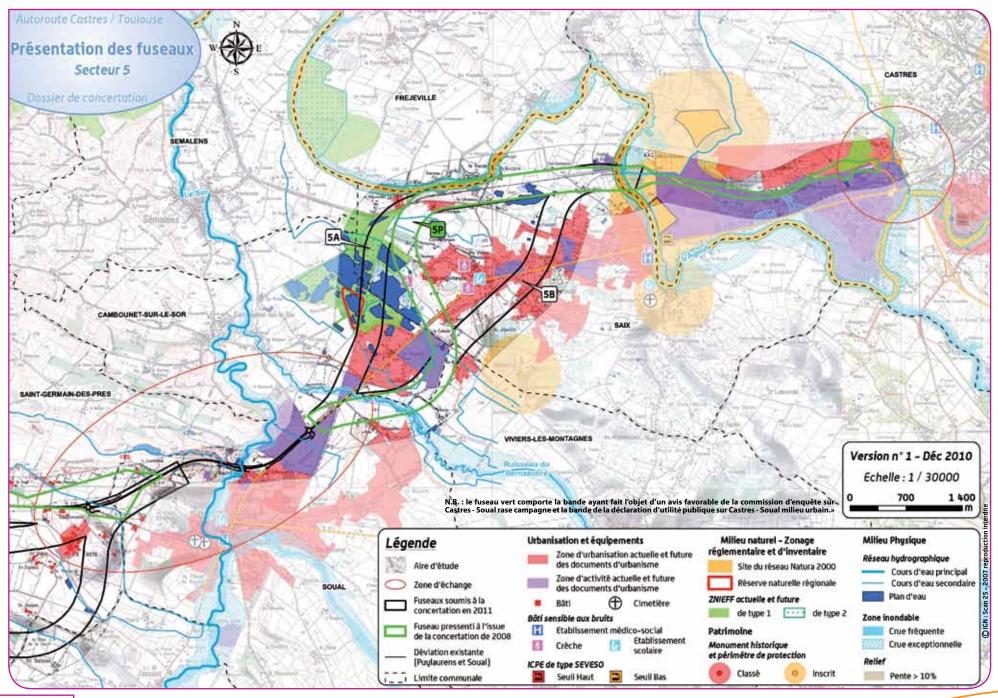
Sur le plan hydrologique, le territoire est sujet au **risque d'inondation.** Les cours du Sor et du Bernazobre, qu'accueillent les communes de Soual et de Cambounet-sur-le-Sor, présentent des zones inondables, entre autres au niveau de leur confluence. C'est aussi le cas de l'Agoût qui traverse les communes de Saïx et de Castres. **Des PPRI sont par ailleurs en place sur les communes de Saïx, de Sémalens, de Puylaurens, Fréjeville et Castres.** Ces communes présentent en plus du risque d'inondation lié à l'Agoût et au Sor des risques de submersion en cas de rupture de barrage (barrages situés en amont au niveau de Laouzas, la Raviège, les Saints-Peyres et Cammazes).

Concernant le milieu naturel, le principal enjeu sur l'aire d'étude est axé autour du site **Natura 2000 centré sur le cours de l'Agoût** au niveau des communes de Frejeville, Saïx et Castres. A cette zone Natura 2000, couverte également par un projet **de ZNIEFF de type 2**, s'ajoutent d'autres ZNIEFF et projets de ZNIEFF de type 1 et 2 sur les communes de Cambounet-sur-le-Sor, le long du Sor, sur la commune Frejeville et de Semalens. Celles-ci mettent en avant la présence d'habitats spécifiques tels que les **landes**, **tourbières**, **marais et prairies humides**. Des **espaces boisés classés** constituent également des en-

jeux sur les secteurs est des communes de Cambounet, Saïx et Castres. La commune de Cambounet-sur-le-Sor abrite également une **réserve régionale naturelle**, la Héronnière de la Crémade. Des stations d'observation de la faune (oiseaux, reptiles, amphibiens, chiroptères...) sont localement présentes sur ce secteur.

Quatorze ICPE ont été recensées principalement sur la commune de Castres, dont une usine de fabrication de peinture classée SEVESO seuil bas au nord de Saïx et une usine de traitement chimique des corps gras classée SEVESO seuil haut à proximité de la rocade de Castres. Le secteur héberge aussi des bâtiments dits « sensibles » : on recense vingt-deux établissements scolaires concentrés sur la commune de Castres, deux sont à Saïx et un au nord de Soual; on compte aussi trois crèches sur Saïx et une crèche à Castres, ainsi que six bâtiments médico-sociaux sur Castres, Saïx et Soual.

Le secteur d'étude abrite, sur les communes de Saint-Germaindes-Prés, Saïx et Castres, **cinq sites inscrits** dont la demeure de Jean Jaurès et la Chartreuse de Saïx. Aucun circuit de randonnée n'est recensé sur ce secteur, cependant les différents sites inscrits et classés entre Saïx et Castres ainsi que **la base de loisir des Étangs** sur la commune de Cambounet sont autant d'invitation au tourisme culturel.



### Présentation des fuseaux du secteur 5

#### Éléments historiques importants :

Dans le cadre du projet d'aménagement de la liaison entre CASTRES et SOUAL, plusieurs concertations ont été menées. La première s'est déroulée de 1998 à 2000. Au cours de cette concertation qui présentait les fuseaux 5A et 5B, le fuseau 5A a été écarté et le fuseau 5B a été proposé pour être retenu.

Le fuseau 5B ne recevant pas l'accord de la municipalité de SAÏX élue en avril 2001 et la mise à l'étude d'un nouveau fuseau entre le 5A et le 5B (5P) étant demandée, une nouvelle concertation autorisée par le préfet s'est déroulée de juin à novembre 2001. Elle a aboutit à une acceptation locale assez mitigée du fuseau 5B et à l'optimisation de son tracé.

Dans la suite des procédures, l'aménagement de la liaison entre CASTRES et SOUAL a été scindé en deux :

- la section urbaine entre la voie communale 50 et la rocade de CASTRES a été déclaré d'utilité publique le 15 juin 2004 (prorogée par arrêté du 11 juin 2009) c'est pourquoi, pour cette section, il n'est pas prévu de fuseau alternatif (en vert sur la carte), considérant que le projet soumis à la concertation s'inscrit dans la bande de la déclaration d'utilité publique de 2004
- la section rase campagne comprise entre la déviation de SOUAL et la VC50 qui a fait l'objet d'une concertation en 2003.

Cette concertation présentait les fuseaux 5B et 5P. Le fuseau 5P a été retenu aux regards des aspects techniques et environnementaux. Ce choix a été entériné par courrier du préfet en date du 8 avril 2004.

La section rase campagne a alors fait l'objet :

- d'un avant-projet sommaire approuvé par décision ministérielle le 2 octobre 2006,
- d'un dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique (enquête publique en janvier 2007) qui a reçu un avis favorable du commissaire enquêteur.

Il est apparu important de rappeler ces éléments historiques forts sur ce secteur qui expliquent le choix des fuseaux présentés dans le présent dossier.

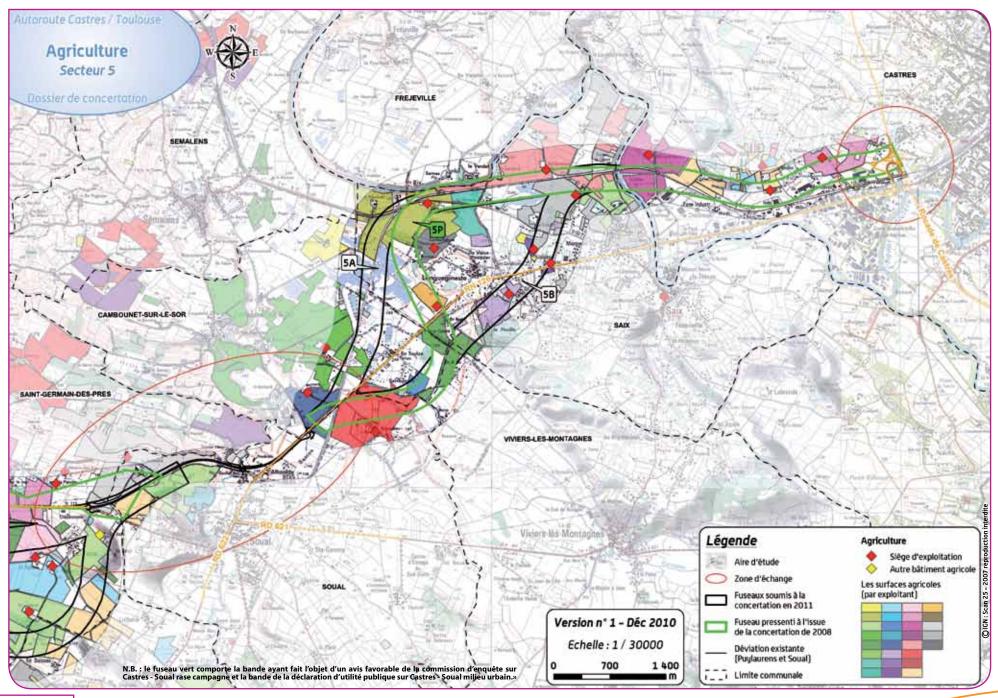
#### **Présentation:**

L'urbanisation importante du territoire autour des communes de Soual et Saïx (zone d'habitats, zone d'activité et de loisir) a constitué la contrainte principale pour le choix des fuseaux.

En sus de la problématique d'évitement des zones urbaines, les contraintes liées aux risques d'inondation, à l'existence de sites d'intérêt relatif au patrimoine naturel (Site Natura 2000, Réserve Naturelle, ZNIEFF...) et à la présence de monuments historiques inscrits, ont conduit à proposer trois fuseaux de passage, entre la déviation de Soual et la rocade de Castres, contrastés au regard de ces enjeux :

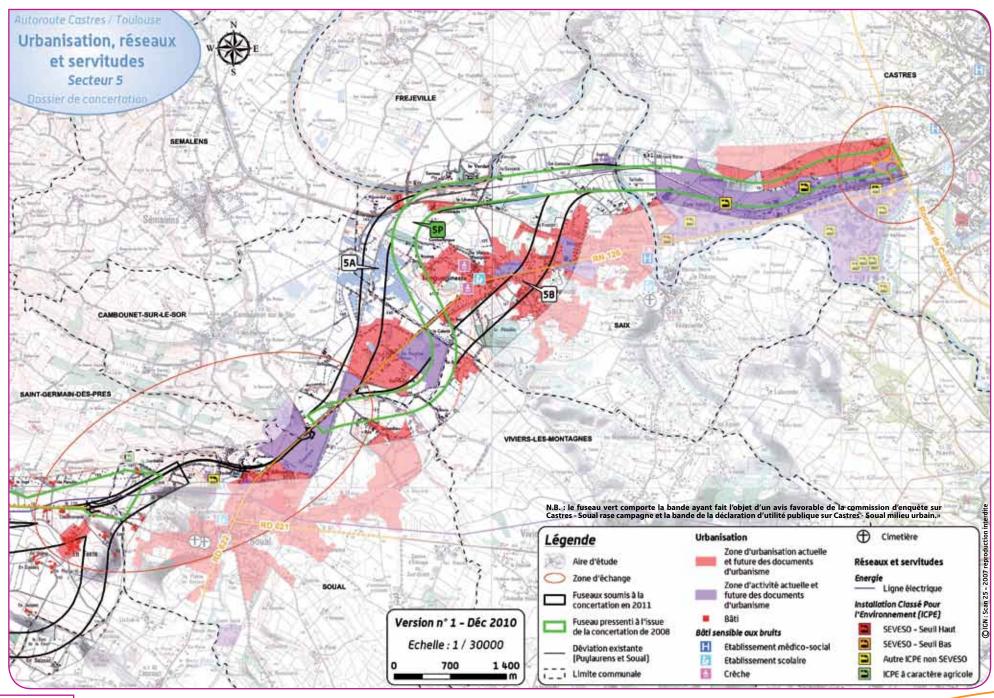
- Le fuseau 5A permettrait de rejoindre la RN 126 au Sud de Cambounet-sur-le-Sor à la RD 51 au Nord Ouest de Saïx dans un premier temps selon un tracé nord-sud, puis de relier cette dernière à la RN 126 au niveau de Castres selon un tracé est-ouest;
- Le fuseau 5B débutant au niveau de la déviation de Soual suit l'axe de la limite communale Soual/Cambounet-sur-le-Sor puis celle de Cambounet-sur-le-Sor/ Viviers-lès-Montagnes pour passer entre Longuegineste et Les Gayrauds ;
- Le fuseau 5P à la déviation de Soual, suit le tracé du fuseau 5B, franchit la RN126 en direction nord-nord-ouest et s'incurve vers l'ouest au niveau de la Crémade pour récupérer le tracé 5A jusqu'à Castres.

Les fuseaux, qui se rejoignent au lieu-dit En Alary, comportent une section commune jusqu'à la rocade de Castres. Cette section, déclarée d'utilité publique, longe les zones industrielles de Mélou et de Chartreuse par le nord. Elle permet un raccordement à la rocade de Castres au niveau de l'échangeur de Labescou.



# Agriculture

5 A	5B	5P
- Une dizaine d'exploitations touchées ;	- Une dizaine d'exploitations touchées ;	- Une dizaine d'exploitations touchées ;
- Environ 26 hectares de terres agricoles comprises dans le fuseau ;	- Environ 26 hectares de terres agricoles comprises dans le fuseau ;	- Environ 26 hectares de terres agricoles comprises dans le fuseau ;
- Impact réparti sur plusieurs exploitations dont deux très touchées : la Serre et la Crémade fortement divisées ;	-une exploitation très touchée : la quasi-totalité de la surface de l'exploitation est concernée ;	- Impact réparti sur plusieurs exploitations dont deux très touchées : la Serre et la Crémade fortement divisées ;



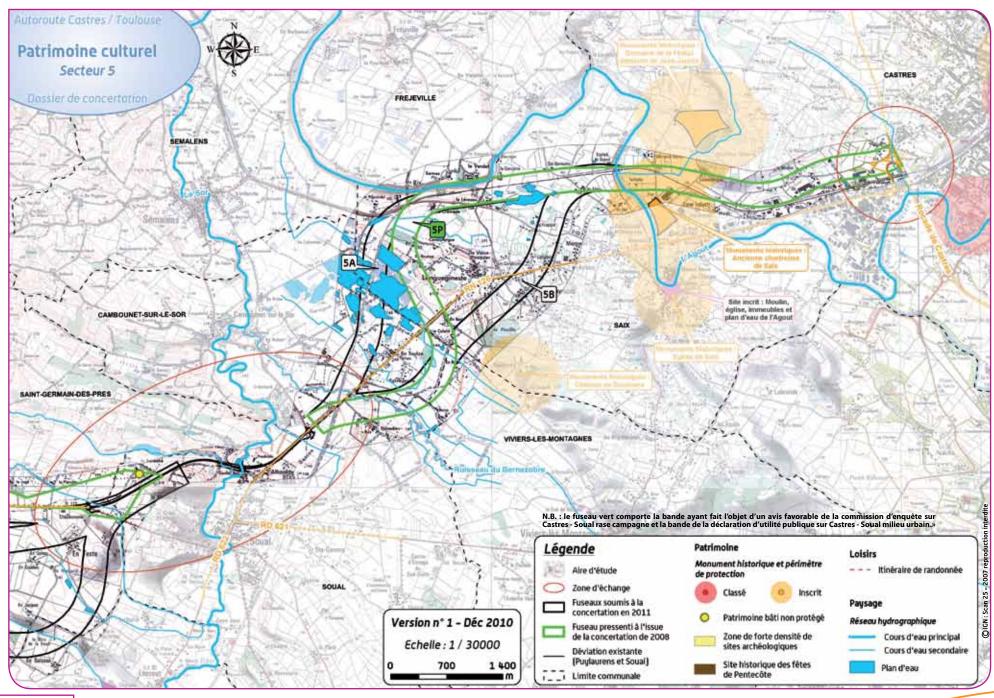
## Urbanisation et cadre de vie, réseaux et servitudes

### Principaux enjeux et contraintes au sein du fuseau :

5 A	5B	5P
- Habitat diffus (risque de dégradation du cadre de vie des riverains à l'est de Soual).	<ul> <li>- Habitat diffus jusqu'à Longuegineste où l'urbanisation s'intensifie;</li> <li>- Densification de l'habitat à Longuegineste (dégradation du cadre de vie par la traversée du fuseau au cœur du bourg);</li> <li>- Habitats récents au lieu dit « En Fraysse », à l'Est des Gayrauds, au lieu dit « Lafabrié » et au niveau de Mastrecht;</li> <li>- Bâtiments commerciaux récents au Sud de Lafabrié;</li> <li>- Passage en bordure de la zone industrielle En Toulze.</li> </ul>	- Habitat dense en bordure de fuseau au niveau du lieudit En Toulze et à l'est de Saïx ; - Passage en bordure de la zone industrielle En Toulze.

# Organisation et desserte des territoires

5 A	5B	5P
- Franchissement de la RD 51 sur la commune de Saïx.	- Franchissement de la RN 126; - Effet de coupure important au niveau de la commune de Saïx interceptant une zone d'habitat dense au lieu dit « Le Fraysse » et « Lafabrié » et à l'Ouest des Gayrauds.	- Franchissement de la RD 51 et la RN 126.



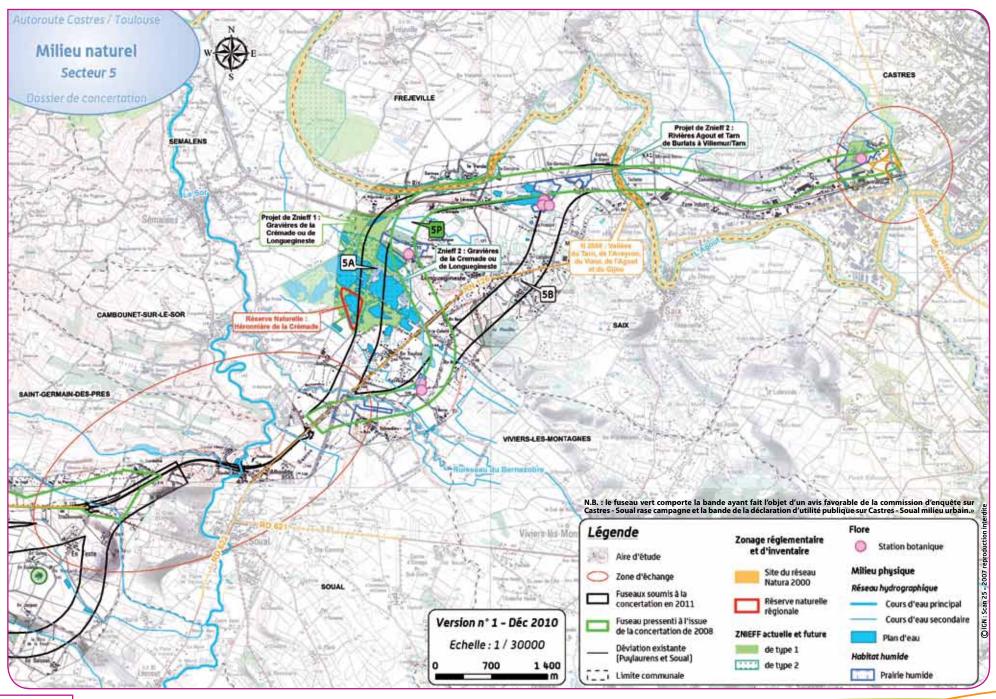
# Paysage

### Principaux enjeux et contraintes au sein du fuseau :

5 A	5B	5P
<ul> <li>Projet marquant de façon importante les paysages traversés;</li> <li>Création d'un nouveau couloir de nuisances paysagères à proximité de la Crémade et au cœur de la base de loisir intercommunale et à proximité de la Réserve Naturelle Régionale.</li> </ul>	- Risque d'accentuer les contraintes urbaines pour les riverains ; - Découverte limitée du paysage par les usagers.	<ul> <li>Projet marquant de façon importante les paysages traversés;</li> <li>Création d'un nouveau couloir de nuisances paysagères à proximité de la Crémade et de la Serre et En Buysse (base de loisir intercommunale).</li> </ul>

## Patrimoine culturel

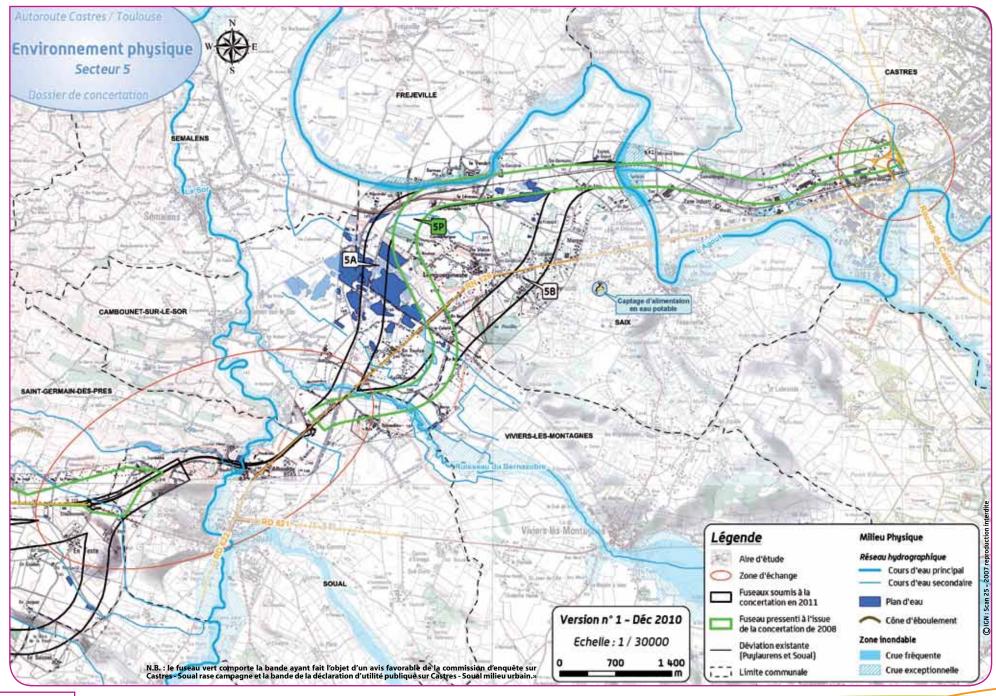
5 A	5B	5P
- Fuseau compris dans le périmètre de protection de deux monuments historiques (chartreuse de Saïx et le domaine de la Fédial).	<ul> <li>Fuseau compris dans le périmètre de protection de deux monuments historiques (chartreuse de Saïx et le domaine de la Fédial);</li> <li>Passage à environ 300 m du périmètre de protection du château de Sendrone.</li> </ul>	<ul> <li>Fuseau compris dans le périmètre de protection de deux monuments historiques (chartreuse de Saïx et le domaine de la Fédial).</li> <li>Passage à environ 300 m du périmètre de protection du château de Sendrone.</li> </ul>



### Faune et flore

### Principaux enjeux et contraintes au sein du fuseau :

5 A 5B - Franchissement de berges de l'Agoût dont le lit encaissé - Franchissement de berges de l'Agoût dont le lit encaissé - Franchissement de berges de l'Agoût dont le lit encaissé est inscrit dans le réseau Natura 2000; est inscrit dans le réseau Natura 2000; est inscrit dans le réseau Natura 2000; - Passage aux abords du bois classé de Cambaillergue; - Impact réduit sur l'avifaune (Réserve naturelle régionale - Passage en bordure est de la ZNIEFF de type 2 de la de la Crémade éloignée); Crémade (base de loisir et ses étangs); - Passage à proximité de la réserve naturelle régionale (risque de collision et de dérangements de l'avifaune - présence de zones humides au sein du fuseau et passage - Franchissement du bois classé de Cambaillerque : ne remarquable) et d'une ZNIEFF de type 1 (Gravières de la à proximité d'un plan d'eau au lieu-dit Le Fraysse. peut être évité ; Crémade); - présence de zones humides au sein du fuseau et d'un - Passage au sein de la base loisir et de ses étangs (ZNIEFF plan d'eau au lieu-dit Le Fraysse ; de type 2); - Risque potentiel de collisions et de dérangement de - présence de zones humides au sein du fuseau et d'un plan l'avifaune remarquable. d'eau au lieu-dit Le Fraysse.



# Environnement physique

### Principaux enjeux et contraintes au sein du fuseau :

5 A	5B	5P
<ul> <li>- Franchissement de l'Agoût et du Bernazobre présentant chacun une zone inondable;</li> <li>- Risque de compression de terrain le long de la voie ferrée;</li> <li>- Traversée des étangs de la base de loisirs de Cambounetsur-le-Sor</li> </ul>	<ul> <li>Franchissement de l'Agoût et du Bernazobre présentant chacun une zone inondable;</li> <li>Les contraintes liées au bâti imposent d'encaisser l'autoroute afin de passer sous les routes qui doivent être rétablies. De ce fait, des difficultés hydrogéologiques liées aux nappes d'eaux souterraines sont à prévoir au niveau du franchissement de la RN 126: risque d'assèchement des sols.</li> </ul>	<ul> <li>- Franchissement de l'Agoût et du Bernazobre présentant chacun une zone inondable;</li> <li>- Risque de compression de terrain le long de la voie ferrée.</li> </ul>

# Technique

5 A	5B	5P	
<ul> <li>Franchissement de voies interceptées nécessitant des remblais;</li> <li>Eventuelles contraintes techniques liées à la compressibilité du terrain;</li> <li>Ouvrages nécessaires pour le franchissement de l'Agoût et du Bernazobre;</li> <li>Contraintes techniques liées au passage dans la zone d'étangs (base de loisir de la Crémade).</li> </ul>	<ul> <li>- Les contraintes liées au bâti imposent d'encaisser l'autoroute afin de passer sous les routes qui doivent être rétablies, ce qui nécessite la réalisation de déblais importants dans les secteurs urbanisés;</li> <li>- Ouvrages nécessaires pour le franchissement de l'Agoût et du Bernazobre.</li> </ul>	<ul> <li>Franchissement de voies interceptées nécessitant des remblais;</li> <li>Eventuelles contraintes techniques liées à la compressibilité du terrain;</li> <li>Ouvrages nécessaires pour le franchissement de l'Agoût et du Bernazobre.</li> </ul>	

# Synthèse: approche méthodologique

Pour comparer les fuseaux étudiés sur le plan environnemental, tous thèmes confondus, une analyse préalable a été réalisée visant à traduire la sensibilité des territoires concernés par les fuseaux vis-à-vis d'un aménagement routier tel que l'autoroute Castres-Toulouse.

Le recensement des enjeux de l'aire d'étude, qui constitue l'état initial, a permis de localiser ces enjeux et de qualifier les contraintes qu'ils représentent. La notion de contrainte correspond au degré de difficulté ou de résistance au passage de l'infrastructure, pour des raisons techniques (sols instables...), réglementaires (zone inondable, Natura 2000...), ou par la rupture de continuités (écologiques, agricoles...). Cette notion de contrainte intègre aussi les mesures pouvant être mises en œuvre pour atténuer les effets négatifs de l'infrastructure. Ainsi une maison isolée qui constitue bien sûr un enjeu important, se traduit par une contrainte modérée puisqu'il est relativement aisé de l'éviter en adaptant le tracé.

En fonction du niveau de contrainte, les enjeux territoriaux majeurs ont été appréciés selon trois niveaux de sensibilité vis-à-vis de l'aménagement routier envisagé :

### Sensibilité très forte

Secteurs où la présence de contraintes réglementaires (ex : arrêté de biotope), ou de fait (ex : secteur bâti dense) :

- peut rendre incompatible le passage de l'infrastructure à un coût raisonnable,
- suppose une prise en compte très en amont du projet d'aménagement et la mise en place de mesures spécifiques lourdes, voire exceptionnelles,
- nécessite des autorisations administratives spéciales,
- risque de générer une opposition importante lors de la concertation locale.

### Sensibilité forte

Secteurs où l'aménagement est difficile en raison de contraintes réglementaires ou assimilées, et de contraintes d'utilisation du sol. L'aménagement dans ces secteurs nécessite la mise en place de mesures de protection importantes, en termes de coût notamment.

# Sensibilité modérée ou non déterminante à ce stade des études

Concernant la comparaison des fuseaux d'étude : il s'agit notamment d'espaces sensibles représentés sur une aire géographique large et pour lesquels l'échelle d'étude ou le niveau d'information disponible à ce stade des études ne permet pas de préciser une gradation des sensibilités à l'intérieur de la zone.

Afin d'assurer une prise en compte équivalente des différentes thématiques, la hiérarchisation des sensibilités du territoire selon ces 3 niveaux (très fort, fort, modéré) est réalisée par thème, de façon indépendante. Ainsi, aucune thématique n'est mise en avant ce qui permet à chacun (personnes privées, collectivités, associations...) de s'assurer de la bonne prise en compte des intérêts prioritaires qu'il défend.

Les grilles de hiérarchisation des enjeux par thématique sont présentées page suivante.

La synthèse des sensibilités environnementales est obtenue par cumul des contraintes territoriales tous thèmes confondus. Ainsi, sur chaque point des fuseaux, on superpose toutes les contraintes définies et représentées sur les cartes thématiques figurant sur les pages précédentes.

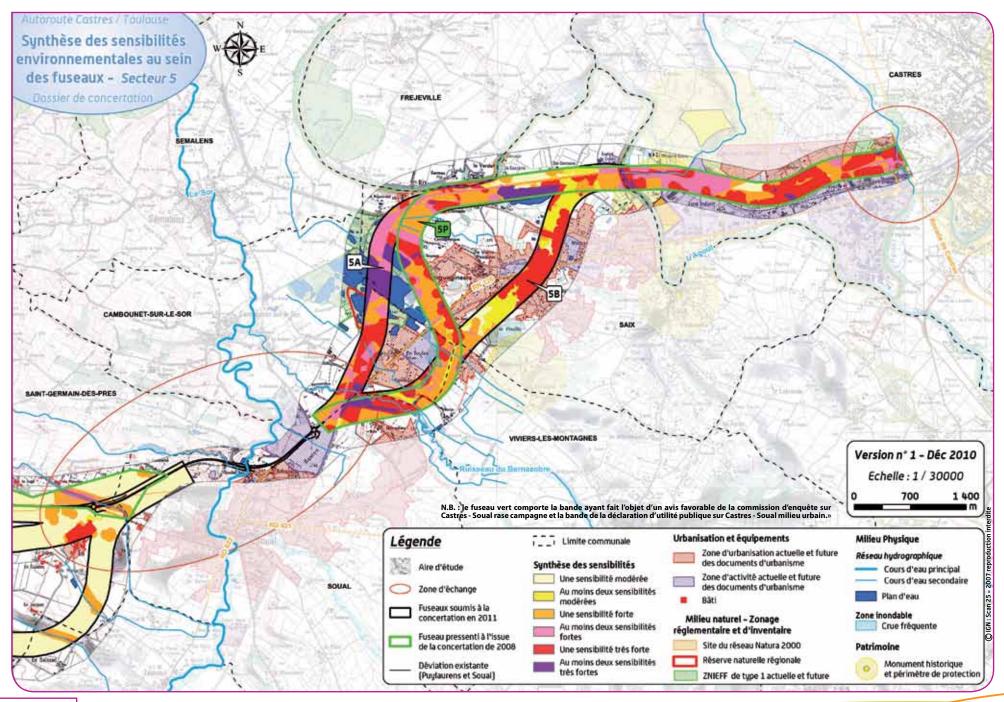
En terme de méthodologie, la valeur de la sensibilité est celle de la contrainte la plus forte. Ainsi, la superposition d'une contrainte modérée et d'une contrainte forte correspond à une sensibilité forte. D'autre part, si le niveau de contrainte le plus fort correspond à plus d'un enjeu, alors la légende utilisée est différente. Par exemple, la superposition de 3 enjeux forts et d'un enjeu modéré correspond à la légende « au moins 2 sensibilités fortes ».

Chaque point des territoires traversés par les fuseaux d'étude est ainsi assorti d'un niveau de sensibilité globale qui traduit les niveaux de contraintes environnementales thématiques qui s'y superposent.

La représentation cartographique qui en est issue permet une exploitation optimale de l'analyse environnementale, au sens large, pour la comparaison des fuseaux de passage et l'identification de « points durs » au sein des fuseaux.

Le texte de commentaire, en vis-à-vis de la carte, permet d'en éclairer la lecture en dégageant les éléments majeurs à retenir de la comparaison des fuseaux.

		Très fort	Fort	Modéré
	Population et habitat	Zone d'habitat dense ou zone d'urbanisation actuelle des documents d'urbanisme Bâtiment sensible (crèche, école, hôpital) Cimetière	Habitat diffus	Habitat isolé
Milieu humain	Urbanisme, servitudes et infrastructures	Poste électrique Aérodrome et cône d'envol (avec limita- tion de hauteur inférieure à 10 mètres) Autoroute	Zone d'urbanisation et zone d'activités futures des documents d'urbanisme Emplacement réservé à destination de l'État ou de collectivité Espace boisé classé Ligne HT/THT Autre servitude aéronautique Route nationale ou départementale de 1ère cat. Voie ferrée	Servitude radio-électrique Autre voirie
Milieu	Activités industrielles et tertiaires	Site industriel ou d'activités majeur	Zone d'activités ICPE (industrielle ou agricole) soumise à autorisation (dont carrières en activités)	ICPE (site isolé) soumise à déclaration
	Activités agricoles et sylvicoles	Siège d'exploitation	Silo et serre	Zones de culture et pâturage
	Paysage, patrimoine bâti, loisir et tourisme	Monument historique classé ou inscrit et abords immédiats ZPPAUP Site classé	Périmètre de protection d'un monument historique classé ou inscrit Équipement de sport et de loisir important Site inscrit	Hébergement touristique Itinéraire touristique
Milieu naturel	Protections réglementaires et zones d'inventaires	Site du réseau Natura 2000 (ZSC, ZPS, SIC)	ZNIEFF de type 1 (validée ou en cours de validation)	ZNIEFF de type 2 (validée ou en cours de validation)
	Milieux remarquables	Station botanique d'espèces protégées Site et corridor d'intérêt écologique très fort zone humide	site et corridor d'intérêt écologique fort	Site et corridor d'intérêt écologique modéré
رو	Risque d'inondation	Zone rouge du PPRI ou Habitat situé en zone inondable	Champ d'inondation non-habité	
Milieu Physique	Risques géologique et géotechnique		Cône d'éboulement	Formations géologiques présentant des risques de compression ou des risques de glissement de terrain
Milie	Eaux superficielles et souterraines	Zones d'affleurement des eaux souter- raines	Cours d'eau présentant un risque faible de non-atteinte du bon état 2015 Plan d'eau supérieur à 1 hectare	Cours d'eau présentant un doute ou un risque fort de non-atteinte du bon état 2015



# Synthèse

Pour le section dite urbaine, le projet s'inscrit dans la bande correspondant au projet déclaré d'utilité publique en 2004.

Pour la section dite rase campagne, le fuseau 5P, bien que plus long, présente l'avantage d'éviter au mieux les zones naturelles liées aux anciennes gravières de la Crémade tout en évitant la traversée des zones d'urbanisation dense de Saïx. L'analyse multicritères confirme l'orientation issue de l'enquête publique de 2007 avec un avis favorable reçu pour ce fuseau. Néanmoins, l'insertion reste délicate compte tenu de la proximité des zones naturelles (réserve

naturelle de la Crémade, rivière de l'Agout – site Natura 2000, zone humide de la Crémade), de la base de loisirs de Cambounet-sur-le Sor, des zones habitées (Longuegineste, la Crémade).

Le fuseau 5A, de part l'emprise directe sur les étangs de la Crémade apparaît nettement défavorable. Le fuseau 5B, quant à lui, traverse sur un linéaire important des zones urbaines denses, rendant particulièrement complexe l'insertion de l'autoroute même avec des mesures constructives lourdes.

# Présentation des zones d'échange

La conception des systèmes d'échange présentés ci-après devra prendre en compte les contraintes géométriques d'interdistance nécessaire entre deux échanges.

### Zone d'échange de Soual :

Deux axes importants du réseau routier local se croisent au droit de la commune de Soual : la RD 621 qui relie Labruguière et Puylaurens, et la RD 622 qui relie Castres et Revel. L'objet de l'implantation d'un échangeur dans cette zone est de favoriser l'accès à l'autoroute Castres – Toulouse depuis ces deux routes départementales.

La zone d'échange retenue permet donc d'implanter un échangeur entre le réseau local et la future autoroute quel que soit le fuseau retenu à l'Ouest de Soual (4A, 4B, 4C ou 4P).

La configuration de cette zone d'échange permet également d'envisager deux solutions d'implantation d'un échangeur : à l'Ouest ou à l'Est de Soual. L'implantation d'un échangeur à l'Ouest de Soual permet de desservir les zones industrielles et commerciales et la base de loisirs alors que l'implantation d'un échangeur à l'Est permet d'accueillir les usagers venant de Revel en leur évitant la traversée de Soual pour rejoindre l'autoroute.

Les principales contraintes à prendre en compte pour l'implantation d'un échangeur à l'est de Soual sont la zone d'activité actuelle et future et la prairie humide située sur les fuseaux 5B et 5P.

### Zone d'échange de Castres / Saint-Palais :

L'autoroute se raccordera à la rocade de Castres par l'échangeur de Labescou aménagé.

Un échangeur local situé au lieu-dit Saint Palais et inscrit dans la bande DUP, permettra aux usagers de l'autoroute d'accéder à la zone d'activités du Mélou ainsi qu'à l'ensemble des commerces situés le long de la RN 126.

Il permettra de même aux usagers de la rocade de Castres d'accéder directement à cette zone d'activités via l'autoroute.

Cet échangeur est contraint par le bâti et notamment par la proximité de la zone d'activités de Mélou. Son implantation a un impact sur une exploitation agricole et sur une prairie humide qui comprend une station botanique. Des mesures de transplantation des espèces protégées sont envisagées à cet endroit.